

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° DE_2026_043

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	5
Date de la convocation : 12/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Chloé PRIETO, Alexandre GELY, Christine DELPUECH, Yannick ROUX
Représentés :

Absents : Charles DAUBAN, Gaëlle TICHIT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yannick ROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des commissaires de la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Propose une liste de 12 noms pour des commissaires titulaires et une de 12 noms pour des commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

1. CHAUVET Bernard – 3 rue des Lauzes – 48100 LES SALCES
2. COSTES Grégory – route des Burons – 48100 LES SALCES

Date de transmission des dossiers : 12/05/2026

Date de réception de l'AR : 21/05/2026

048-214801870-DE_2026_043-DE

A G E D I

DE_2026_043

3. DAUBAN Charles – 1 chemin de la Croix du Loup LeTrébatut – 48100 LES SALCES
4. FAGES Noëlle - 33 rue du Ségala - 48500 BANASSAC-CANILHAC
5. GÉLY Alexandre – La Tarabelle – 48100 BOURGS SUR COLAGNE
6. GÉLY Denis – 24 route des Cols Pierrefiche – 48100 LES SALCES
7. GÉLY Vincent – La Fabriguette – 48340 LES HERMAUX
8. MANSILLON Bernard – 7 route de Chirac – 48100 BOURGS-SUR-COLAGNE
9. PIGNOL Jean-Philippe – Le Brouillet – 48340 SAINT-PIERRE-DE-NOGARET
10. ROUX Yannick – 9 traverse de l'Aubrac – 48100 LES SALCES
11. VERGNET Christophe – 112 chemin de Notre Campagne – 12100 MILLAU
12. PRIÉTO Sébastien – 3 route du Cheval Bleu Ginestoux – 48100 LES SALCES

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

13. CAYREL Gabrielle – 3 impasse du Ferradou Le Fromental – 48100 LES SALCES
14. DAUBAN Guillaume – 3 chemin de la Croix du Loup Le Trébatut – 48100 LES SALCES
15. DELPUECH Jean-Christophe – 3 route des Cols Pierrefiche – 48100 LES SALCES
16. JAUDON Denys – 378 avenue du Centre – 12160 BARAQUEVILLE
17. JEANNE Geneviève – 14 route des Cols Pierrefiche – 48100 LES SALCES
18. PRATLONG Francine – 12 rue du Four du Fromental Le Fromental – 48100 LES SALCES
19. ROUFFIAC Marie-Claude – 4 chemin de Coste Pélou Le Fromental – 48100 LES SALCES
20. REVERSAT Alain – 16 route des Cols Pierrefiche – 481000 LES SALCES
21. SOLIGNAC Yolande – 7 impasse du Ferradou Le Fromental – 48100 – LES SALCES
22. VAYSSIER Julien – 33 montée de la Violle – 48340 LES HERMAUX
23. ROUCH Marie-Noëlle -6 rue des Tuiles – 48100 BOURGS-SUR-COLAGNE
24. CLAVEL Gérard – 18 rue de l'Auvergne – 12000 RODEZ

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

le *21 mai 2026*
pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean Louis VAYSSIER

Le Secrétaire de séance
Yannick ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de réception de l'AR: 21/05/2026

048-214801870-DE_2026_043-DE

A G E D I

DE_2026_043